

Éditorial : Trop, c'est trop !

Projet de budget 2026, avis de tempête sur les pensions !

SOMMAIRE

1. Éditorial

Trop, c'est trop !

2. Actualité

Projet de budget 2026, avis de tempête sur les pensions !

Vie de l'UNSA

Baromètre UNSA des retraités 2025 : Confirmation du succès de notre enquête.

3. Vie de l'UNSA

Conseil National de l'UNSA Retraités du 7 octobre 2025.

4. Actualité

Et si on gelait la réforme des retraites ? Retraités du régime général : pas de revalorisation de la pension AGIRC ARRCO. La Commission des finances de l'Assemblée Nationale contre la suppression de l'abattement fiscal des retraités.

5. Santé

Médecines « douces », alternative aux soins ou charlatanisme ?

6. Société

Accès aux services publics et fracture numérique.

7. Consommation

Tarifs bancaires, ça grimpe...

Billet d'humeur

Le petit frère des riches.

8. Économie

Le grand détournement.

Le Alf du mois.



Le projet de budget soumis à l'examen des parlementaires prétend mettre à contribution les retraités d'une manière qui dépasse les bornes. Vraiment, trop c'est trop !

On présente, une fois encore, les retraités comme des privilégiés et leurs pensions comme un gisement de ressources dans lequel on pourrait puiser pour renflouer un budget exsangue.

Trop c'est trop ! Outre le gel de toutes les pensions, y compris les plus modestes, outre le gel des prestations sociales, y compris l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, pour l'année 2026, on nous annonce la sous-indexation de 0,4 point de toutes les retraites de 2027 à 2030, et pour faire bonne mesure, une sous-indexation de 0,5 point supplémentaire en 2027, pour financer la suspension de la réforme des retraites.

Trop c'est trop ! Alors que le coût des complémentaires santé pèse de plus en plus lourd sur les budgets des seniors, on veut nous imposer le doublement des franchises médicales, une politique qui risque de conduire au renoncement aux soins.

Trop c'est trop ! La transformation de l'abattement fiscal de 10% des retraités en un abattement forfaitaire de 2000 euros, c'est le matraquage fiscal des retraités qui vivent seuls, célibataires, veufs, veuves ou divorcés, à plus de 70% des femmes. Une femme seule avec une pension de 2500 euros verrait son impôt augmenter de 11%. Quand on vit seule, avec une telle pension, surtout si l'on est locataire, on est certes à l'abri de la précarité, mais on est loin d'être riche !

Rappelons quelques évidences, à tous ceux, responsables des organisations patronales, éditorialistes inspirés, économistes orthodoxes, qui prônent ces sacrifices dont ils s'exonèrent eux-mêmes, quant aux conditions de vie des retraités.

En dix ans, de 2014 à 2024, les pensions de retraites ont été gelées ou désindexées cinq fois ! Deux millions de retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

La retraite moyenne brute des femmes (donnée 2023) est égale à 1308 euros et à peine supérieure à ce seuil de pauvreté.

La pension moyenne des nouveaux retraités dépasse seulement de quelques euros le SMIC. Contrairement à une assertion trop fréquente, le revenu médian des retraités est inférieur à celui des actifs.

Il y a une réelle crise budgétaire, mais pour renflouer les caisses de l'Etat, il existe d'autres solutions que de vider les poches des retraités. Elles reposent sur la justice fiscale et l'équité sociale.

A l'UNSA Retraités, nous proposons :

Une révision du barème de l'impôt dans le sens d'une plus grande justice fiscale,

Une taxation marginale des plus hauts patrimoines,

La conditionnalité des aides de l'Etat aux entreprises,

Une révision de la fiscalité des grosses successions,

Une réelle progressivité de la CSG en fonction des revenus...

A l'UNSA Retraités nous refusons :

Le gel des pensions

Le doublement des franchises médicales

La suppression de l'abattement fiscal des retraités qui rompt l'égalité de tous devant l'impôt.

C'est le message que nous avons transmis cette semaine aux parlementaires Héraultais.



Claude Lassalvy

Le projet de budget 2026 a été présenté, in extremis, le 14 octobre, soit 69 jours avant la date butoir pour le vote de la loi de finances. Il est affiché comme projet du gouvernement Lecornu II, le premier n'ayant survécu que quelques heures aux querelles divisant le socle commun, lequel ressemble de plus en plus à morceau de banquise confronté aux aléas du réchauffement climatique.

Sans grande surprise, le projet de budget n'est pas le fruit de la cogitation de la nouvelle équipe, mais le recyclage hâtif des mesures présentées par François Bayrou en juillet dernier. On se souvient des mauvais coups qui ciblaient alors les retraités, on en retrouve l'intégralité dans le projet présenté par le gouvernement Lecornu.

Dans le détail, on trouve bien évidemment le gel des pensions de retraites, dans le cadre de l'année blanche, mais assorti d'une nouvelle mesure plus pénalisante encore : la sous-indexation des pensions de 0,4 point chaque année pour plusieurs années à venir. A cette mesure s'ajoute encore 0,5 point de sous-indexation supplémentaire pour 2027, car on veut faire supporter le « coût » de la suspension de la réforme Borne aux retraités.

Figure également dans le catalogue, le gel du barème de l'impôt, qui risque de rendre imposables un certain nombre de retraités modestes, de les assujettir à la CSG lorsqu'ils en étaient dispensés, s'ils étaient proche des seuils, ou de provoquer le changement de taux de CSG.

Ceux d'entre eux qui ont la santé fragile peuvent s'attendre à un doublement des franchises médicales.

Ajoutons encore la suppression de l'abattement fiscal des retraités de 10%, remplacé par une mesure baroque et mal ficelée, un abattement forfaitaire de 2000 euros, qui, s'il neutralisera plus ou moins l'effet de la suppression pour les couples, aura l'effet redoutable de majorer, parfois fortement selon les revenus, l'impôt des retraités et des retraitées qui vivent seuls, veufs, divorcés ou célibataires. Plus 11% pour une retraite à 2500 € dans cette situation, plus 17% pour un retraité seul disposant de 3000 € de pension.

Le gouvernement Lecornu a fait le choix de continuer la politique de son prédécesseur en allégeant les charges de ceux qui possèdent le plus au détriment des services publics garantissant l'égalité de toutes et tous, des prestations sociales et du maintien du pouvoir d'achat des retraités. La taxe sur les holdings patrimoniales, qui exclut totalement les biens professionnels, est largement insuffisante pour restaurer une meilleure équité fiscale et imposer à une juste mesure les plus grandes fortunes.

Si le seul point positif de l'annonce faite le 14 octobre réside dans la suspension de la réforme des retraites, il faut espérer que le renoncement annoncé du recours à l'article 49.3 permettra que le débat parlementaire s'opère dans des règles plus respectueuses de la démocratie et qu'il permette d'aboutir à un budget 2026 visant à davantage de progrès social, à des mesures permettant de conserver et d'améliorer le pouvoir d'achat du plus grand nombre et à rendre le système fiscal plus juste.

Vie de l'UNSA

Baromètre UNSA des retraités 2025 : Confirmation du succès de notre enquête.



Lancée pour la première fois en septembre 2024, la deuxième édition du Baromètre UNSA des retraités a rencontré son public. Merci à tous les retraités qui ont pris de leur temps pour répondre à notre enquête, 81 dans l'Hérault, 350 en région Occitanie, 2600 en France.

Nous entrons désormais dans la phase d'exploitation... La lecture des opinions personnelles exprimées par certains répondants nous confirme la colère qu'inspire le qualificatif des « boomers » appliqué aux retraités, mais aussi l'attention aux solidarités fréquemment exprimée, avec le rappel que les solidarités intrafamiliales sont fréquentes et que le bénévolat est largement répandu chez les retraités.

Témoignages :

« Au travers des associations de services, caritatives et d'utilité publiques, mon activité représente un quart de temps plein. Pourquoi cette donnée devrait-elle être ignorée de l'action solidaire effective des retraités à l'égard de compatriotes d'âges équivalents et plus jeunes? »

« Il faut que les retraités les plus aisés soient davantage solidaires. Et que la revalorisation des retraites soit proportionnée pour qu'elle profite aux retraités les plus modestes. »

« Prêt à faire des efforts financiers à condition que ceux qui gagnent beaucoup plus que moi soient beaucoup plus imposés. »

On le voit, ni égoïsme, ni indifférence aux autres dans ces propos, mais l'exigence de plus de justice sociale et fiscale...

Les résultats du Baromètre 2025 vous seront livrés début décembre et communiqués à la presse en fin d'année, à la veille de la date à laquelle les pensions devraient être revalorisées si l'on ne dérogeait pas une fois de plus, une fois de trop, à l'application du Code de la Sécurité sociale en la matière.



Cinquante militants étaient réunis à Bagnolet pour le Conseil National de l'Unsa Retraités ce 7 octobre.

Au menu, un large échange sur l'actualité, dans cette période trouble où l'on peut voir un gouvernement démissionner, quelques heures seulement après sa nomination. L'occasion pour les participants de réagir « à chaud » sur cette actualité plus que brûlante.

L'occasion aussi de rappeler les exigences de l'UNSA Retraité : justice fiscale, justice sociale, refus du gel des pensions et des prestations sociales, maintien de l'abattement fiscal dont bénéficient les retraités, et rappel de notre combat pour le maintien du droit au chèque vacances des anciens agents de l'État.

Mais aussi, à travers la présentation par Jean-Claude Ancelin du rapport du Haut Conseil de l'Âge sur l'implication sociale des retraités à travers leurs divers engagements, les participants ont pu mesurer l'importance de l'engagement des retraités dans la société.

Un tour d'horizon de la situation européenne a été fait à deux voix par [Rachel Brishoual](#), Secrétaire Nationale de l'UNSA et Jean-Marc Schaeffer, délégué UNSA à la Fédération Européenne des retraités et Personnes Âgées. L'occasion de souligner la montée de l'extrême droite dans le paysage politique européen, particulièrement depuis les élections européennes. Cette poussée peut menacer l'exercice du droit syndical comme nos libertés fondamentales. Rachel a évoqué également le risque de la guerre aux frontières de l'Union européenne et l'inquiétude qui prédomine au sein de la Confédération Européenne des Syndicats.



La question de la mise en place progressive de la Protection Sociale Complémentaire préoccupe les retraités des trois fonctions publiques, avec l'opportunité d'établir un choix entre contrat collectif ou contrat individuel. Une information sur ce dossier a été apportée par Jérôme Crozat, responsable de la MGEN.



Le baromètre des Retraités.es

2^{ème} édition du 22/09/2025 au 24/10/2025
Je donne mon avis sur ma situation de retraité.e

Un point sur notre campagne du Baromètre 2025 des retraités, notre grande action du moment a été établi, avec la nécessité d'engager une démarche d'« aller vers », pour recueillir l'avis et les réponses des retraités modestes, parfois éloignés du syndicalisme.

Et pour conclure, un sujet récurrent : le niveau des pensions de retraite, avec le constat répété depuis maintenant huit ans que les nouveaux retraités perçoivent des pensions inférieures en moyenne à celles de l'ensemble des retraités.

La région Occitanie assez bien représentée :

Même si la distance, le COVID, qui vient de nouveau hanter les rassemblements en nombre, la difficulté de trouver un hébergement sont autant de freins au voyage des provinciaux vers Bagnolet, la région Occitanie était honorablement représentée, avec autour du délégué régional les délégués de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Hautes-Pyrénées, et du Tarn.

Une journée riche en débat dans un cadre agréable, avec d'excellentes conditions d'accueil, grâce à l'implication du personnel de l'Unsa.



Le gel de la réforme des retraites a été proposé comme piste de négociation par le deuxième gouvernement Lecornu. Il a été associé à la perspective de renoncer à l'usage de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, actant ainsi un refus de passage en force. Faut-il penser que la réforme Borne sera suspendue ? C'est aller vite en besogne, car la suspension, présentée comme amendement au Projet de Loi de Financement de la sécurité sociale 2026, risque d'être considérée comme un « cavalier législatif » par le Conseil constitutionnel et frappée de nullité. Mais quelles seraient les conséquences d'une suspension ?

Rappelons le contenu de la réforme de 2023.

La réforme des retraites qui a repoussé l'âge légal de 62 à 64 ans se déroule progressivement, à raison de quelques trimestres supplémentaires par an, jusqu'en 2023. Elle concerne les générations nées après mai 1961 et doit s'achever en 2032 avec la génération née en 1968. Le nombre de trimestres requis pour obtenir le taux plein de pension augmente plus vite. La réforme Touraine l'avait fixée à 172 trimestres (ou 43 annuités) pour la génération 1973. Cet horizon doit être atteint plus tôt, dès la génération 1965.

Quelle serait l'incidence du gel de la réforme ?

L'arrêt de la réforme en cours, dès aujourd'hui, se traduirait par un âge légal d'ouverture des droits à pension gelé à 62,75 ans. Quant à la durée de cotisation elle serait bloquée pour deux ans à 42,5 ans.

Le coût de cette mesure serait relativement minime, de l'ordre de 1 milliard d'euros, en 2026, selon l'économiste Mikaël Zemmour.

Si le gel de la réforme était poursuivi jusqu'en 2032, le coût s'élèverait à 8 milliards d'euros par an, qui pourraient être compensés par un point de cotisation supplémentaire. Selon la Cour des comptes, si l'on prend en compte le manque de recettes pour le régime des retraites, résultant pour partie des cotisations retraites de fin de carrière manquant du fait du départ à la retraite un peu plus précoce et de recettes fiscales moindres, le coût total serait de 13 millions d'euros.

Qui seraient les bénéficiaires d'une telle mesure ?

Très probablement les générations proches de la retraite, qui pourraient voir leur cessation d'activité anticipée de 3 à 6 mois. Le gain serait par contre inexistant pour les plus jeunes.

Que faut-il en penser ?

Le débat sur la réforme des retraites a été totalement avorté, et pose un problème de déni de démocratie. On peut regretter que l'idée d'un référendum d'initiative citoyenne, possible dès avril 2024, ait été totalement oubliée.

Dans l'immédiat, nombre de salariés proches de la retraite auraient intérêt au gel de la réforme qui pourrait leur permettre de gagner jusqu'à 6 mois par rapport à leur date de départ à la retraite. Et à d'autres d'éviter un alourdissement de la décote, lorsque la carrière est incomplète. Il ne peut s'agir que d'une mesure provisoire supposant la remise en débat et en chantier de la réforme des retraites, lors des futures échéances électorales à venir, élection présidentielle et élections législatives.

Retraités du régime général : Pas d'augmentation de la pension AGIRC-ARRCO au 1^{er} novembre.

Faute d'accord entre les partenaires sociaux gestionnaires du régime de retraite complémentaire obligatoire AGIRC-ARRCO, les pensions de retraite complémentaires qui auraient dû être revalorisées au 1^{er} novembre, seront gelées pour un an.

Avec une évolution des prix sur un an estimée à 1%, la base de négociation s'articulait sur une augmentation pondérée à 0,6%, modulable de plus ou moins 0,4 point. Les syndicats de salariés proposaient 1% d'augmentation, les organisations patronales 0,2%. L'accord n'a pas été possible et donc les pensions sont gelées.

Les réserves, largement supérieures aux règles prudentielles qui exigent une provision de six mois de prestations, permettaient à l'AGIRC-ARRCO de supporter la revalorisation des pensions. Elles s'élèvent à 86,5 milliards d'euros.

L'intransigeance des organisations patronales prive les retraités du régime général d'une augmentation qui leur aurait garanti le maintien de leur pouvoir d'achat.

Suppression de l'abattement fiscal des retraités : La commission des finances de l'Assemblée Nationale se prononce contre !

Le mardi 21 octobre, la Commission des finances de l'Assemblée Nationale a rejeté l'article 6 du Projet de Loi de Finances qui prévoyait de remplacer l'abattement de fiscal de 10%, plafonné à 4399 €, dont bénéficient les retraités, par un abattement forfaitaire de 2000 euros par retraités.

Cette mesure, présentée un peu abusivement comme favorable aux retraités modestes est surtout très pénalisante pour les retraités qui vivent seuls. Pour un retraité vivant seul percevant 20 000 € de retraite par an, soit moins de 1700 € de pension mensuelle, l'impôt augmenterait de 150 €.

Il reste à vérifier si le vote de l'Assemblée Nationale confirmera la position de la commission des finances.

Le 28 octobre, 11 500 personnes avaient signé notre pétition contre la suppression de l'abattement fiscal des retraités.

Pour faire pareil : <https://c.org/wFhFFKPTzZ>

Dans un contexte où la rationalité et la rigueur scientifique sont battues en brèche par la notoriété d'influenceurs, qui se répandent sur les réseaux sociaux, on peut s'inquiéter légitimement du développement de certaines pratiques présentées comme des alternatives à la médecine conventionnelle, dangereuses pour les patients tentés d'y recourir.

On a entendu récemment le président des Etats-Unis, celui-là même qui prétendait soigner le covid par des injections d'eau de javel, mettre en garde contre l'usage du paracétamol, auquel il imputait la responsabilité de l'autisme. Sans s'attarder sur ces propos caricaturaux, retenons quand même qu'ils tendent à altérer la confiance dans la médecine fondée sur des siècles de recherches et de déductions étayées sur la science.

Des pratiques dangereuses

Dans un contexte où le parcours médical peut s'avérer complexe, la tentation d'essayer « autre chose » peut se faire jour, surtout si l'on s'aventure sur les moteurs de recherche pour trouver quelques solutions à nos maux.

Disons-le clairement, il peut être dangereux de vouloir soigner un cancer avec des huiles essentielles ou des bouillons de légumes. Les chimiothérapies sont épuisantes et douloureuses, mais en général, elles soignent et peuvent offrir une perspective de rémission. Pas toujours, malheureusement, mais dans une proportion croissante. Interrompre une chimiothérapie peut apporter un gain de confort immédiat, mais au détriment du soin, et pendant que l'on se sent mieux, accompagné par un traitement en médecine « douce » qui relève du placebo, la tumeur prospère jusqu'à l'issue fatale.

Un marché lucratif

Lorsque l'on parle de certaines pratiques, telles que naturopathie, magnétisme, psychologie énergétique... on peut s'inquiéter car elles s'apparentent à des dérives sectaires. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit aussi d'un marché. Certains naturopathes ont des contrats avec des laboratoires spécialisés dans la production de compléments alimentaires ou d'huiles essentielles... Le marché des médecines alternatives représente des milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Il faut s'inquiéter aussi de certaines dérives des mutuelles, qui utilisent la prise en charge de certaines médecines alternatives comme produit d'appel, dans un contexte de concurrence de plus en plus tendu. Conséquence : les gens voient leur tarif de mutuelle augmenter, et les pseudo-thérapeutes reçoivent plus de clients, puisque les complémentaires santé peuvent proposer des forfaits incluant plusieurs consultations remboursées.

Dans une de ses interventions, Dominique Corona, secrétaire national de l'UNSA en charge de la protection sociale dénonçait cette dérive. « On pourrait aussi rembourser les bains de siège préconisés par la regrettée Rika Zaraï » dénonçait-il !



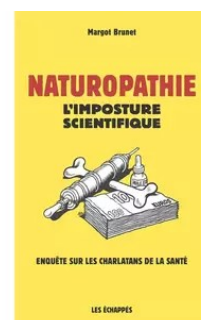
Pratique illégale de la médecine ?

S'il est interdit, sans disposer des titres et diplômes, d'apposer une plaque de médecin sur sa porte d'entrée, au risque d'encourir les sanctions prévues à l'encontre de la pratique illégale de la médecine, dans la législation française, le terme « médecine » n'est pas encadré, et n'importe qui peut se prévaloir de pratique de médecine « traditionnelle », chamanique, ou chinoise sans encourir de sanctions. La loi a cependant évolué favorablement puisque elle sanctionne les pratiques conduisant à « la provocation à l'abandon ou à l'abstention de soin ».

Pour aller plus loin

Pour les lecteurs de Charlie-Hebdo, lire ou relire l'entretien avec Margot Brunet, journaliste spécialisée en sciences et santé paru dans le numéro 1733 du 8 octobre.

Pour approfondir le sujet, lire l'ouvrage publié par Margot Brunet : **Naturopathie, l'imposture scientifique**, éditions Les échappés.



La dématérialisation des services publics devient un phénomène massif. En 2024, 73% des Français ont effectué une démarche administrative en ligne. Le total des démarches traitées par voie numérique s'élève à 572 millions chaque année et représente 82% des démarches administratives. Pour autant, certains sont laissés pour compte, et ont de plus en plus de mal à accéder aux services publics. Un rapport du Sénat « L'accès aux services publics : renforcer et rénover le lien de confiance entre les administrations et les usagers », paru le 16 septembre, a dressé le constat que des fractures persistantes représentent des difficultés et des contraintes pour certains usagers.

La fracture numérique :

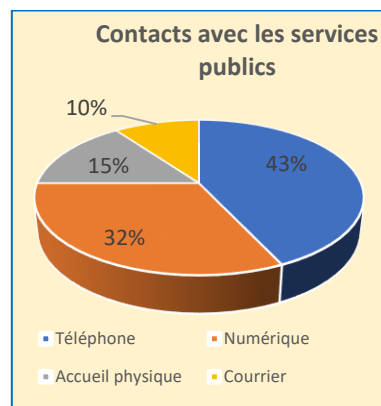
Elle affecte aussi bien les zones rurales que les quartiers défavorisés relevant de la politique de la ville (QPV). Les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes précaires sont plus souvent confrontées à l'illectronisme et victimes de la fracture numérique.

Cette situation est aggravée par la fermeture des services publics dans de nombreux points du territoire, ce qui génère un sentiment d'abandon. « Quand on ne peut plus mettre un nom et un visage sur un agent du service public, on ne peut guère s'étonner que les termes même de "service public" n'aient plus de sens pour nos administrés. »

La résistance au numérique :

La progression du numérique n'est ni linéaire ni inéluctable, puisque l'on constate « une stabilité relative du téléphone et du contact physique ». De plus, « les Français souhaitent en priorité que leurs services publics soient plus facilement joignables, quel que soit le mode de contact utilisé ».

C'est donc le téléphone qui est prioritairement utilisé pour contacter un service public. Il est utilisé dans 43% des cas. Suivent les moyens numériques (messaging, chat, vidéo) à 32%, l'accueil physique à 15% et le courrier traditionnel pour 10% des contacts. Il est souhaitable de maintenir une diversité des moyens de contacts, ce que le rapport du Sénat désigne sous le vocable « d'omnicanalité ».



Des moyens pour améliorer l'accès aux services publics :

Le site **service-public.fr** : C'est le portail d'entrée de l'utilisateur pour toute information ou démarche à réaliser auprès des pouvoirs publics. Le site est mis à jour de façon quasi quotidienne afin de tenir compte des dernières évolutions législatives et réglementaires. S'il est très fréquenté, avec plus de 8 millions de connexions quotidiennes, il souffre toutefois d'un déficit de notoriété, et est mal identifié par les usagers.

Le réseau France-Service qui permet aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, distant de moins de 30 minutes de leur domicile. Il a l'avantage de remettre de l'humain dans le contact entre usagers et services publics, même si les réponses qu'il peut apporter sont parfois limitées.

Mieux encadrer l'usage du numérique :

Le rapport du Sénat insiste sur trois points :

Protéger les usagers contre les sites frauduleux imitant les sites officiels et proposant des prestations payantes pour des services assurés gratuitement par les administrations, les « *conciergeries administratives* ». Ou d'autres qui pratiquent la pêche aux identifiants pour usurper les identités dans un but frauduleux.

Aider les usagers en favorisant l'inclusion numérique. L'accompagnement des publics les plus éloignés du numérique est la mission des conseillers numériques, qui exercent dans des lieux tels que les centres sociaux, les missions locales, voire les maisons France services. Sur ce point, la difficulté réside dans l'évolution rapide des technologies, qui peut dépasser et déstabiliser certains usagers, notamment les plus âgés, qui même familiarisés avec le numérique craignent d'être dépassés.

Contrôler les usages de l'intelligence artificielle et la mettre au service des citoyens. L'intelligence artificielle peut permettre un accès plus rapide à l'information tant pour les conseillers que pour le public, elle peut permettre des mises à jour efficaces dans un environnement réglementaire complexe et mouvant. Elle ne doit pas se substituer à l'humain, mais constituer un outil à son service. L'utilisation de l'IA au service de l'intérêt général ne pourra se développer qu'à condition que les agents, les usagers et les citoyens aient pleinement confiance.



Ce qu'on en pense :

Le développement de la communication numérique ne doit pas être un obstacle pour les personnes âgées. Des moyens humains, de proximité, doivent être maintenus afin que toutes et tous puissent avoir accès à l'information, aux services publics, et que personne ne soit isolé. Le support papier doit toujours pouvoir être proposé.



Tarifs bancaires, ça grimpe...

Les tarifs bancaires constituent une dépense insidieuse mais régulière, dont on ne mesure pas toujours l'évolution. Heureusement, un organisme officiel trop méconnu, assure cette vigilance pour nous ! Il s'agit de l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB), chargé de suivre l'évolution des pratiques tarifaires des banques de France métropolitaine et d'Outre-mer. Il publie, chaque année, un rapport sur l'évolution des tarifs par rapport aux années précédentes. Sa dernière édition, datée du 7 octobre dernier, est instructive.

Des prix qui progressent plus vite que l'inflation !

Le prix moyen annuel des frais de tenue de compte a progressé de 8,95% entre 2024 et 2025. Il est passé de 19,99 euros à 21,78 euros.

Le prix moyen d'un virement en agence augmente de 3,99 % et atteint 4,95 euros.

La cotisation moyenne d'une carte à débit immédiat, dont le prix avait déjà augmenté de 3,89% en 2024, progresse à nouveau de 2,98% cette année, soit près de 7% d'augmentation en 2 ans !

Vous optez pour la carte à débit différé, pas mieux. Sa cotisation moyenne avait augmenté de 3.94% en 2024, elle grimpe encore de 2.76% en 2025.

Minimas forfaitaires

Autre pratique pénalisante pour les plus fragiles, les minima forfaitaires sur les découverts.

En quoi cela consiste-t-il ?

Vous avez un découvert de quelques euros sur votre compte pendant quelques jours, la banque vous inflige plusieurs euros de pénalité. Autrement dit, l'argent que la banque vous avance pendant les quelques jours qui s'écoulent avant que vous ayez comblé votre découvert, elle vous le facture à un taux de prêt effectif qui frise le délire !

Et désormais, c'est pratiquement un établissement bancaire sur deux qui se livre à cette pratique d'usurier.

Bien sûr, si votre compte est adossé à quelques placements substantiels dans le même établissement, votre interlocuteur sera beaucoup plus compréhensif, et effacera probablement l'ardoise. Mais si pour vous, la fin du mois commence le dix, vous allez être taxé au prix fort.

L'art de se refaire

Il arrive que les usagers consommateurs pondèrent les appétits des établissements bancaires. Ce fut le cas concernant les frais bancaires appliqués aux successions qui ont été fortement réduits.

Face à ces contraintes, les banques rattrapent le manque à gagner en facturant des services qui étaient gratuits préalablement, ou en les majorant fortement.

Un conseil, vérifiez vos relevés de comptes, pour surveiller les augmentations abusives des tarifs qu'applique votre banque.

Le petit frère des riches...

A l'occasion du colloque organisé par l'UNSA pour célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale, trois économistes avaient été invités à une table ronde autour de Dominique Corona pour évoquer les réformes nécessaires pour consolider la protection sociale. Étaient donc conviés Nicolas Revel, Nicolas Da Silva et Jean-Marc Daniel.

Celui-là, vous le connaissez sans doute, il a son rond de serviette sur les chaînes d'info et fréquemment dans le 28 minutes d'Arte. Il fait profession de défendre la politique économique qui nous conduit dans le mur depuis 20 ans, et avec obstination, de professer que tous nos maux proviennent du manque de travail, de notre fainéantise, et que l'on assassine les plus riches avec une pression fiscale confiscatoire... Ce qui est démenti par les faits et la plupart des analystes sérieux, mais le bonhomme ne s'arrête pas à ces détails. Il investit consciencieusement son costume de « petit frère des riches », et se montre prêt à faire rempart de son corps pour défendre les intérêts conjoints de MM Arnault, Bollorée, Saadé et quelques autres...

Sa méthode, dans le débat : les assertions non démontrées, les citations hors contexte, détournées de leur sens. Pour l'occasion, il sollicita les propos de Maurice Thorez, ce qui fait toujours son petit effet.

Son projet, parce qu'il en a un, assez simpliste : la privatisation des caisses de Sécurité sociale et leur mise en concurrence, la retraite par capitalisation....

Vous lui expliquez que les salariés massivement refusent la retraite par capitalisation, échaudés à juste raison, par l'expérience des retraites ouvrières de 1910 et des assurances sociales des années trente... L'histrion ne se démonte pas et vous assène que tous les salariés sont partisans de la capitalisation... Il a trouvé ça où ? Peut-être dans les cercles de cadres sup' qu'il fréquente...

Vous lui dites que les fonds de pensions, en recherche de profit maximum, sont une menace pour la pérennité des entreprises qui nous restent... Que nenni nous répond l'artiste.

La question que vous vous posez sans doute, amis lecteurs : « mais qu'est-ce qu'il foutait là, l'énergumène ? » La réponse : Dominique Corona l'avait convié au titre d'agent provocateur ! Mission remplie à 100%.

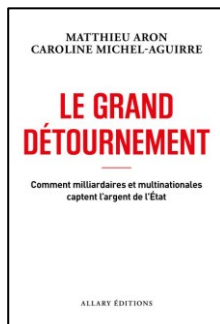
Comme le débat avait été un rien escamoté, l'auteur de ces lignes a chopé le fâcheux, à la sortie sur le parvis du colloque. Il en est résulté un échange un rien vif, qui s'est conclu de la part de l'intrus par « Eh bien ! Continuez avec vos revendications débiles ».

Eh bien, oui Monsieur Daniel, nous allons continuer, et les raisons, nous les trouvons dans notre expérience quotidienne, mais aussi dans le bouquin de Matthieu Aron et Carole Michel Aguirre (voir page 8), autrement plus fiable que vos arguties !

L'inconvénient pour vous, vos pairs et les milliardaires que vous défendez, c'est que ces revendications, la taxation des grandes fortunes, et le contrôle des aides aux entreprises, une large majorité de la population les partage désormais.

C. L.





A lire d'urgence, pour qui s'intéresse à l'économie, ou souhaite simplement comprendre l'origine de l'endettement abyssal de la France.

A lire le livre enquête de Carole Michel Aguirre et Matthieu Aron, on comprend rapidement que si la France est à ce point endettée, ce n'est pas, comme nous le serinent à longueur de temps les économistes libéraux et les idéologues du MEDEF, parce que les Français ne travaillent pas assez, mais bien parce les entreprises du CAC 40 et les grandes fortunes ont détourné l'argent public.

Les auteurs évaluent à 270 milliards le soutien financier que l'Etat apporte aux entreprises sans aucune contrepartie effective. Ils parlent même de hold-up sur l'argent public.

Cet ouvrage, qui site de façon détaillée, le rapport des sénateurs Fabien Gay et Olivier Rietmann, est par les éléments qu'il apporte, lesquels semblent difficilement contestables, un véritable plaidoyer pour la taxe Zucmann.

Il nous renseigne également sur l'énorme mensonge d'État qu'Emmanuel Macron a imposé à ses ministres, Elisabeth Borne, puis Bruno Le Maire, pour dissimuler l'ampleur du déficit public et la tromperie que représentait le budget 2024, cela afin de tenter de passer le cap des élections européennes du printemps 2024.

La vérité a fini par éclater, et cette duperie budgétaire, dont le président porte l'entière responsabilité, est pour partie à l'origine du chaos politique économique et sociale que nous vivons.

Le grand détournement, Matthieu Atron et Carole Michle Aguirre, Allary Editions

Le Alf du mois !



Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: **Jean-Luc Vaïsse**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy**